



Leçon 6 : Le parjure, le blasphème et le serment

À retenir par cœur

Que nous défend le deuxième commandement de Dieu ?

Le deuxième commandement de Dieu nous défend de jurer en vain, de blasphémer et de manquer aux vœux que nous avons faits.

Qu'est-ce que jurer ou faire serment ?

Jurer ou faire serment, c'est prendre Dieu comme témoin de ce qu'on affirme ou de ce qu'on promet. Il est permis de faire serment quand on a une raison grave (par exemple devant un tribunal).

Qu'est-ce que jurer en vain ?

Jurer en vain, c'est prendre Dieu comme témoin pour des choses sans importance ou pour des choses qu'on sait être fausses.

Qu'est-ce que blasphémer ?

Blasphémer, c'est dire des paroles injurieuses contre Dieu, contre la religion ou contre les saints.

Qu'est-ce que faire un vœu ?

Faire un vœu, c'est promettre à Dieu d'accomplir une bonne œuvre avec l'intention de s'obliger sous peine de péché. (Il est permis de faire des vœux à condition d'y avoir bien réfléchi, et d'avoir pris conseil auprès de son confesseur)